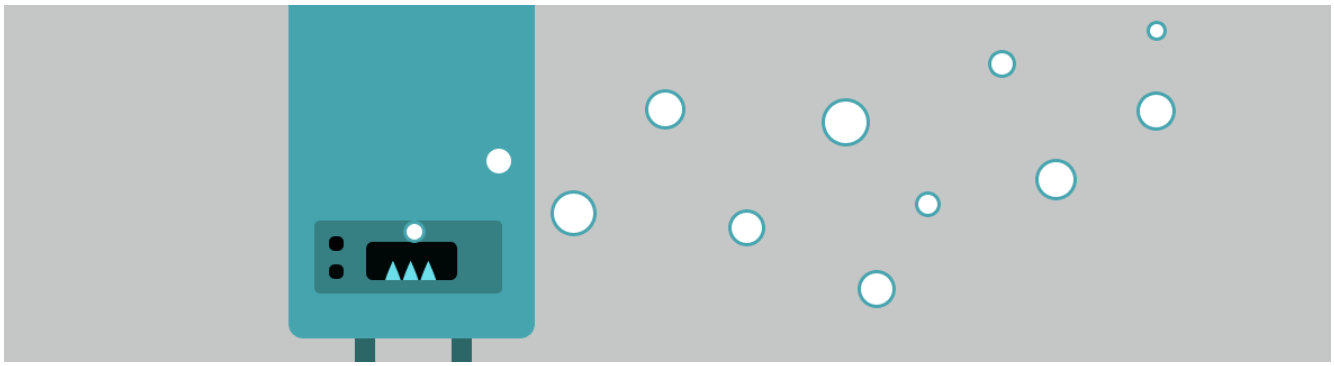
Fiche Pratique



Le monoxyde de carbone

L'essentiel

- Avant chaque hiver, je fais vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Tous les jours, j'aère au moins dix minutes, je maintiens les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et je ne bouche jamais les entrées et sorties d'air.
- Je respecte les consignes d'utilisation des appareils à combustion : je ne fais jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu.
- Je place impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments. Pour me chauffer, je n'utilise pas des appareils qui ne sont pas destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc...

Chaque année, au cours de la période de chauffe, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone.

La prévention consiste à adopter les bons gestes (aérer son logement) mais aussi s'informer sur les règles de sécurité concernant le fonctionnement des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne.

Les effets

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz asphyxiant indétectable : il est invisible, inodore et non irritant. Il se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure.

L'intoxication au monoxyde de carbone se produit après l'inhalation de ce gaz, issu de la combustion des matières organiques dans des conditions d'apport insuffisant en oxygène, ce qui empêche l'oxydation complète en dioxyde de carbone (CO2).

Le monoxyde de carbone provoque l'intoxication en se fixant sur les globules rouges (via la respiration et les poumons) et en empêchant ces globules de véhiculer correctement l'oxygène dans l'organisme.

Maux de têtes, nausées, vomissements, sont les symptômes qui doivent m'alerter.

Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce ou qu'ils disparaissent hors de cette pièce, cela peut être une intoxication au monoxyde de carbone. Dans ce cas, il est nécessaire que j'aère, que je fasse évacuer le lieu et que j'appelle les urgences en composant le 15 ou le 112.

La majorité des décès dus aux émanations surviennent l'hiver

Avec le froid, il est légitime d'augmenter le chauffage. Du monoxyde de carbone ou CO, un gaz particulièrement toxique résultant d'une mauvaise combustion peut alors se dégager des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne (fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol).

Plus des trois quarts des intoxications ont ainsi lieu pendant la saison de chauffe, d'octobre à mars.

Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France.

Plus des trois quarts des Français équipés d'appareil de chauffage à combustion ne sont pourtant pas conscients d'avoir à leur domicile des appareils susceptibles d'émettre du CO. Selon les données de l'Institut de veille sanitaire, près de neuf intoxications au monoxyde de carbone (CO) sur dix ont lieu de manière accidentelle dans l'habitat (85 %). La chaudière y est la source d'intoxication la plus fréquente (42,4 % des cas d'intoxications). On déplore chaque année près de 100 décès attribués à des intoxications au monoxyde de carbone.

En savoir plus avec les liens suivants :

- ✓ Intoxications au monoxyde de carbone
- ✓ Exposition à des substances chimiques, le monoxyde de carbone

énergie-info
Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :
Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le 0 800 112 212 Service & appel gratuits